



Programme pour l'eau et l'assainissement

Un partenariat international pour aider les populations défavorisées à avoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement améliorés

Les communautés prennent en charge l'amélioration de leur environnement urbain en partenariat avec les acteurs institutionnels



BURKINA FASO

Projet d'amélioration des conditions de vie urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (PACVU)

Appui au développement des capacités locales et des initiatives de base en environnement urbain (BKF/ 94 /006)



Programme Eau et Assainissement
Afrique

Maîtrise d'oeuvre sociale
Ouagadougou
Bobo-Dioulasso



La Banque mondiale n'accepte pas la responsabilité des opinions exprimées ci-dessus, qui sont entièrement celles des auteurs, et ne devrait pas être attribuée à la Banque mondiale ou à toute autre organisation affiliée. Les désignations utilisées et la présentation du matériel sont pour aider le lecteur et n'impliquent pas l'expression de quelque opinion légale de la part de la Banque mondiale ou de ses affiliations au sujet du statut juridique de quelque pays, de territoire, de ville, de secteur, ou de ses autorités, ou concernant les délimitations de ses frontières ou affiliations nationales. L'information des publications du Programme pour l'eau et l'assainissement peut être librement reproduite. La reconnaissance appropriée sera appréciée.

Contexte

Le Burkina Faso, pays du Sahel, a le plus faible taux d'urbanisation des pays de la sous région Ouest Africaine. Cependant ce taux a une croissance rapide puisqu'il passera de 18% (en 1999) à 40% d'ici l'an 2020. Dans ces conditions, la dégradation du cadre de vie en milieu urbain en particulier dans les principales villes du Burkina Faso (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) reste un problème préoccupant et le centre des villes contraste avec les périphéries en ce qui concerne l'équipement en infrastructures et services.

Des programmes d'amélioration de quartiers à Ouagadougou et dans plusieurs villes secondaires ont été lancés à partir de 1974 sur une assistance du PNUD, des Pays Bas, de la Coopération Française, de la coopération Suisse et de la Banque mondiale. Ces programmes ont introduit la notion de réduction des normes d'équipements pour

les infrastructures et l'implication des communautés dans la construction des infrastructures.

Afin d'améliorer l'environnement sanitaire et les services de base pour les populations les plus défavorisées, le Gouvernement du Burkina Faso a, depuis les années 90, repensé les approches utilisées par le passé et testé de nouvelles options. Une stratégie d'assainissement des eaux usées a été définie pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et est actuellement mise en oeuvre sur des financements de l'IDA, du PNUD, de l'AFD et de la BAD.

Un nouveau projet d'environnement urbain a démarré en 1996 sur un financement de l'IDA et comprend une composante pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs défavorisés dans les deux principales villes du pays, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

{ Le gouvernement du Burkina Faso développe depuis 1974 des programmes d'amélioration des infrastructures avec l'implication des communautés }

Burkina Faso

Population 1999 : 11,6 millions d'habitants
Croissance population 1999 : 2.8% / an

Population urbaine 1999 : 18 %
dont 51% dans les plus grandes villes
Croissance population urbaine : 5.4 %
Ouagadougou : 1.2 millions d'habitants
Bobo-Dioulasso : 480 000 d'habitants

PNB : 240 \$/ habitants
Human Development Indicators (PNUD

2000) : 172 rang sur 174
Population en dessous de 1 US\$/jour : 51%
Espérance de vie à la naissance : 44 ans

Accès aux services d'assainissement en milieu urbain : entre 40 et 88%
Accès à l'eau potable en milieu urbain : entre 66 et 98%
22% des ménages avec branchements privés à Ouagadougou (49% dans le centre et 18% dans la périphérie)

Source des données : WHO / UNICEF, Global Water Supply and Sanitation Assessment 2000 Report

Le projet d'amélioration des conditions de vie

Le Projet d'Amélioration des Conditions de Vie urbaines (PACVU) a pour objectif d'aider à la décentralisation de la gestion de l'environnement urbain dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et a mis pour cela en place une dynamique participative à travers la Composante Participation Communautaire. Le projet a été effectif en 1996 et se termine en 2002. Le montant du crédit était de 37 millions de dollars US financé par l'IDA et la Composante Participation Communautaire représentait 7% de ce total. L'IDA (sous forme de prêt) et le PNUD (sous forme de don) ont collaboré pour le financement de la Composante Participation Communautaire (voir figure 6).

La Composante Participation Communautaire

L'objectif de la Composante Participation Communautaire est de promouvoir la construction d'infrastructures et équipements publics à l'échelle des quartiers des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Trois principes guident cette approche :

- les communautés des quartiers doivent prendre l'initiative pour améliorer leur cadre de vie ;
- la définition et le financement des projets est le résultat d'un partenariat entre les acteurs institutionnels (municipalités, départements techniques), les communautés et le projet ;

- un dispositif de renforcement des capacités pour conduire des actions participatives basées sur l'approche par la demande est mis en place.

Les principaux acteurs de la Composante

Le PACVU est sous la responsabilité du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et une cellule de coordination et de suivi (CCS) a assuré la coordination des différentes composantes du projet.

La mise en œuvre de la Composante Participation Communautaire a été confiée à une Agence de Coopération, le Programme Eau et Assainissement Afrique basé à Abidjan et rattaché à la Banque mondiale, qui a mis en place une équipe de maîtrise d'œuvre sociale (MOS) dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La MOS a travaillé en étroite collaboration avec les mairies qui ont délégué des homologues à la MOS pour les former à la nouvelle démarche et leur permettre de la reproduire par la suite. L'équipe MOS a été recrutée à partir d'un appel à candidature fait localement. L'équipe est représentée à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso avec un spécialiste en développement communautaire et un chef de projet ingénieur. Un technicien sanitaire a appuyé les équipes des deux villes. Une équipe de six animateurs a été recrutée dans chaque ville. (Voir Annexe 1). Afin

{ Une composante essentielle du projet est la mise en place d'une équipe de maîtrise d'œuvre sociale (MOS) compétente capable de gérer les partenariats }

d'éviter la lenteur dans les procédures de passation des marchés, les procédures d'appel d'offres pour les études détaillées et les travaux ont été déléguées à une agence d'exécution Faso Baara. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée entre Faso Baara et la CCS et fixe les conditions d'exécution des travaux.

Rôle de la MOS

- Faire émerger les initiatives des communautés
- Gérer les partenariats
- Assister les communautés et les municipalités pour la réalisation des dossiers de projets et la mise en place des contributions
- Organiser les formations
- Proposer des systèmes de gestion assurant la durabilité des infrastructures et équipements construits
- Donner des informations sur d'autres sources de financement

{ Afin d'assurer la pérennité du projet , des agents des mairies sont détachés auprès des équipes de maîtrise d'oeuvre sociale pour être formés à la nouvelle démarche. }

Les résultats obtenus

{ La demande s'est orientée en majorité vers de petits projets : le coût moyen d'un projet est de 8,5 millions de FCFA (US\$ 12,000) et le coût d'investissement moyen par tête est de 2000 FCFA (US\$ 3) }

- 107 micro projets réalisés pour un montant de 1,3 millions de US\$ (912 millions de FCFA)
- Le coût moyen d'un projet est de 12,000 US\$ (8,5 millions de FCFA)
- Le coût d'investissement moyen par tête est de 3 US\$ (2000FCFA)
- Quatre lots de travaux réalisés¹ à partir de la demande des communautés, chacun d'un montant moyen de US\$ 317,000 (228 millions de CFA).
- Un cinquième lot de travaux est en préparation (extension du financement de l'IDA).
- 27% de la population des deux villes a bénéficié du projet

Si l'on estime l'impact du projet en terme d'usagers des équipements construits, un quart de la population des deux villes a bénéficié du projet.

- Une forte demande pour des équipements de type tertiaire (alimentation en eau et assainissement, et amélioration de l'environnement sanitaire) (Voir Annexe 2)

Les projets les plus demandés correspondent aux investissements de type tertiaire pour lesquels les contributions des communautés sont les plus faibles. Cependant il existe aussi une forte demande pour les équipements socio-sanitaires (écoles, centres de santé) malgré une contribution plus élevée.

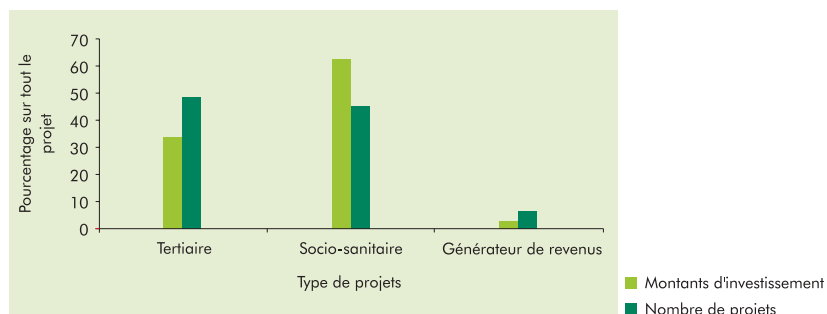
Les projets générateurs de revenus sont sous représentés ce qui peut s'expliquer par le coût élevé de ce type d'investissement et la contribution plus importante demandée aux communautés (30% du montant de l'investissement au lieu de 10%). De plus il existait un projet de rénovation des marchés (sur un financement de l'AFD) à la fois sur Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, ce qui a contribué à diminuer les demandes pour ce type d'équipement.

- 52% des projets sont des projets d'eau et d'assainissement

Les ouvrages pour l'alimentation en eau sont les plus demandés par les communautés en particulier dans les secteurs périphériques les moins équipés.

Figure 1

Répartition des investissements et du nombre de projets en fonction du type



¹ Les lots de travaux sont constitués par les dossiers de projets pour lesquels les communautés ont fini de mettre en place leur contribution



Figure 2

■ **26% des projets concernent l'amélioration de l'environnement scolaire**

L'amélioration et la sécurisation de l'espace scolaire sont des priorités dans les deux villes. En ce qui concerne les villes secondaires (Bobo-Dioulasso), l'éclairage public représente une très forte demande des secteurs périphériques en général moins équipés en réseau public d'électricité que les capitales.

■ **Une majorité de petits projets**

Le montant moyen des projets est de 8,5 millions mais 39% des projets dans les deux villes ont des montants inférieurs à 2 millions.

■ **50% des secteurs² (28 secteurs) des deux villes ont participé au projet (voir Annexes 3 et 4)**

- **37 secteurs** (67%) sur Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont été identifiés comme sous équipés et donc **éligibles** au projet sur un total de 55 secteurs

- **27 secteurs** (73%) sur les 37 éligibles ont pu **faire aboutir leur demande** et bénéficier d'investissements dans leur secteur (ce qui représente 50% de l'ensemble des secteurs des deux villes)³.

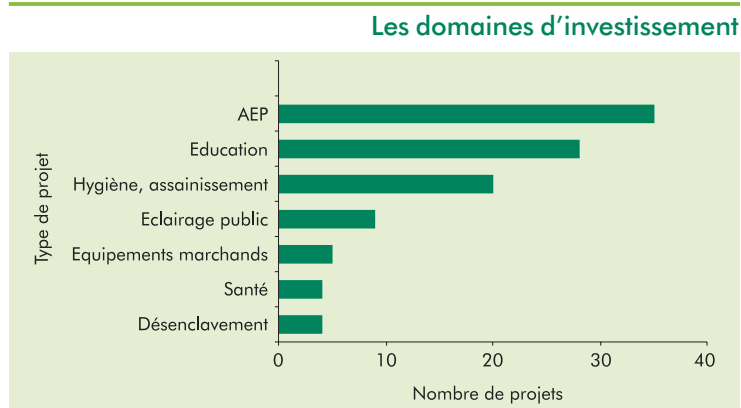


Figure 3

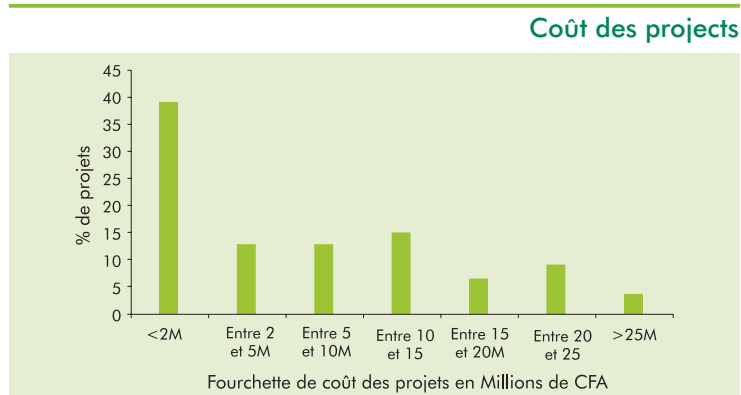
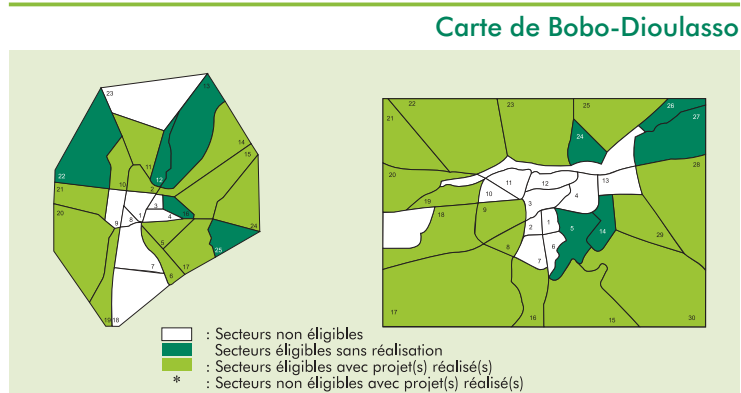


Figure 4



² Secteur : découpage géographique de l'espace urbain regroupant plusieurs quartiers

³ Un secteur non éligible a bénéficié de travaux



- En montant d'investissement et en nombre de projets, trois secteurs pourraient apparaître privilégiés parmi ceux ayant participé au projet mais ces trois secteurs correspondent en fait aux secteurs les plus peuplés.
 - Trois secteurs les moins bien classés en fonction de leur niveau de service avant le projet sur les 37 secteurs éligibles dans les deux villes n'ont pas pu faire aboutir leur requête.
- Les demandes continuant à être déposées pour l'organisation d'un cinquième lot, il semble que les secteurs éligibles n'ayant

pas pu faire aboutir leur demande sont en train de mobiliser leur contribution.

- **La mobilisation des ressources locales représente 24% des coûts du projet** (12% pour les communautés et 12% pour les municipalités) Communes : 152,000 US\$ (107 millions FCFA) Communautés : 153,000 US\$ (107 millions FCFA) IDA : 998,000 US\$ (699 millions FCFA)
- **70% des comités de gestion sont opérationnels** à Bobo Dioulasso et 78% de ces comités ont mis en place un fonds pour la maintenance des équipements sur un compte bancaire en septembre 2001
- **46% du budget total de la composante a été utilisé pour les activités d'intermédiation sociale** dans la phase d'apprentissage et de mise en place de la démarche (29,5% pour l'équipe MOS et 16,5% pour les animateurs) et ce montant devrait être réduit dans les phases ultérieures. (voir figure 6)

Figure 5

Répartition des financements entre les différents partenaires

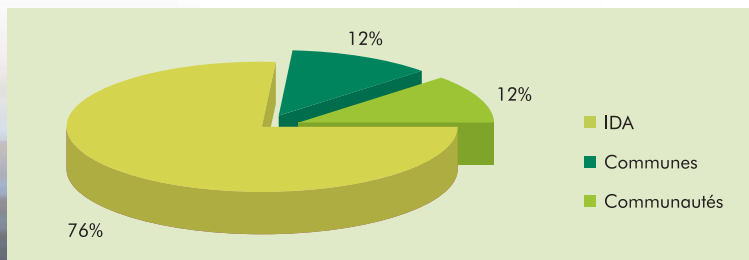
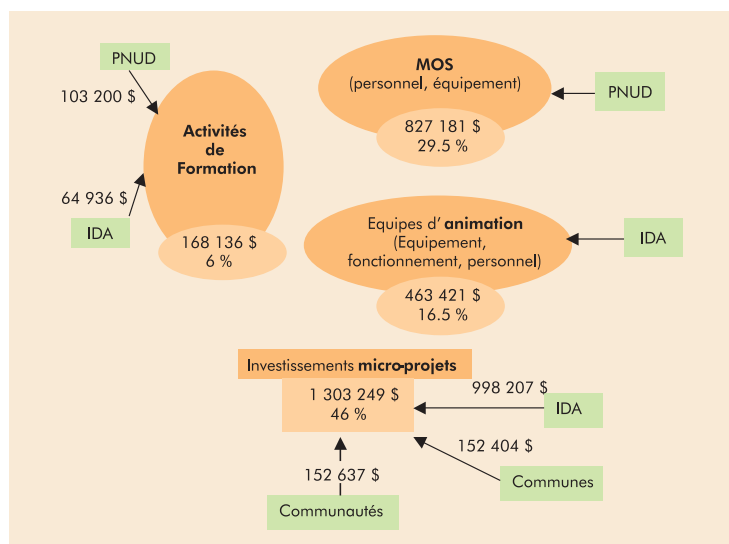


Figure 6

Répartition des coûts du projet types d'activités et sources de financement sur les 4 années du projet



Les étapes clés du cycle du projet

La mise en œuvre de la Composante Participation Communautaire s'est déroulée selon cinq étapes principales :

La phase préparatoire

Les critères d'éligibilité des secteurs

La MOS et les départements techniques centraux ont effectué un diagnostic urbain à partir d'enquêtes de terrain dans les différents secteurs de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso afin de classer les secteurs des deux villes en fonction des services déjà existants. Les services et équipements suivants ont été considérés : alimentation en eau potable, routes, caniveaux, assainissement des eaux usées, centre de santé et marché. Les secteurs classés comme sous équipés ou non équipés sont des secteurs éligibles au projet. Au total, 20 secteurs sur 30 pour la commune de Ouagadougou ont été déclarés éligibles et 17 secteurs sur 25 pour la commune de Bobo-Dioulasso. Les autorités municipales et centrales ont ensuite validé le stock de secteurs éligibles au projet.

Une approche basée sur la demande

Une des premières tâches de la MOS a été d'élaborer un document précisant les principes de la démarche et les règles du jeu pour sa mise en œuvre. Ce document a été débattu et validé avec tous les acteurs concernés de façon à avoir leur appui pendant le déroulement du projet (autorités municipales et départements centraux).

Il appartient aux communautés de prendre l'initiative d'améliorer leur cadre de vie à partir des campagnes d'information organisées par la MOS. Une liste d'infrastructures et d'équipements, « un menu », a été proposé à partir du diagnostic urbain et un lien clair est établi entre les types d'investissement et la contribution financière des communautés qui doit être mise en place avant le démarrage des travaux.

La répartition des prises en charge

Le financement des investissements a été réparti entre les communes (contribution de 10% du coût des investissements), le gouvernement (+ou- 70%) et les communautés (+ou-20%). Des montants différents selon le type d'investissement ont été adoptés pour la contribution des communautés, l'objectif étant d'orienter leur choix vers des investissements à faible coût et pouvoir répondre ainsi à un plus grand nombre de demandes. Contribution des communautés :

- Investissements tertiaires (alimentation en eau potable, caniveaux, re profilage de voies) : 10%
- Investissements socio-sanitaires (centre de santé, réhabilitations d'équipements collectifs) : 20%
- Investissements générateurs de revenus (marchés de secteurs, sanitaires publics) : 30%

{ Un stock de secteurs éligibles est constitué par les quartiers les plus sous équipés }

Les règles du jeu

Pour qu'un projet soit déclaré éligible les critères suivants ont été retenus :

- Requête provenant d'un secteur sous équipé ou non équipé (secteur éligible)
- Projet figurant sur la liste des services de base
- Réalisation située sur un espace public
- Projet provenant d'une initiative des communautés

Après la constitution de leur dossier projet, les communautés disposaient d'un délai pour compléter leurs contributions financières. Le principe retenu était que les contributions devaient être rassemblées en totalité avant de pouvoir faire partie d'un lot de travaux.

La formulation des demandes

La campagne d'information

Des brochures sur les conditions de participation au projet ont été confectionnées et distribuées au cours des campagnes d'information. Un point important souligné dans les campagnes d'information était qu'en fonction de l'enveloppe financière disponible pour les investissements, environ 1,2 millions de dollars (soit 900 millions de FCFA), quatre lots de travaux d'environ US\$ 300,000 chacun (220 millions de FCFA) seraient réalisés à partir des demandes des communautés sur les quatre années du projet. Des dates butoir pour la finalisation des dossiers et le dépôt des contributions ont été communiquées. Les communautés des secteurs n'ayant pas pu compléter leur contribution pour le premier lot de travaux pouvaient le faire pour les lots de travaux suivants.

Différents outils (rencontres, émissions radio diffusées, théâtre forum) ont été développés

afin de faciliter les échanges entre communautés et acteurs institutionnels pour l'élaboration des dossiers. Les maires des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso sont intervenus pour les campagnes d'information à la radio et ont été interviewés par les principaux journaux d'information. Pendant la campagne d'information, les communautés ont été invitées à s'organiser en groupes de travail et à formuler une requête pour la réalisation de leurs micro-projets. L'équipe MOS est intervenue sur demande pour aider à la formulation de la requête.

Le dépôt des requêtes

Les requêtes ont fait l'objet d'un premier examen par la MOS, qui a retenu les requêtes correspondant au « menu » et techniquement réalisables. Après la validation des dossiers retenus par le conseil municipal, il a été demandé aux communautés de verser sur un compte à leur nom une première contribution de 10%. Le conseil municipal s'est engagé ensuite à mettre en place le budget correspondant aux 10% du montant des investissements.

L'élaboration des avants projets sommaires

L'élaboration du dossier d'avant projet sommaire (APS) qui devait aboutir à préciser les coûts du projet des communautés a été fait de façon participative entre la MOS et les communautés. Le dossier d'APS devait comprendre plusieurs documents dont un procès verbal signé en assemblée générale et attestant de l'accord de la communauté pour participer au projet et entretenir les équipements, et un accord du ministère concerné pour la mise à disposition du personnel et de matériel dans le cas de la

{ L'information est faite autour d'un "menu" (liste d'infrastructures et d'équipements) établissant un lien clair entre le type d'investissement et la contribution financière requise }

construction d'équipement collectif.

Une fois terminé, le dossier d'APS a été validé une nouvelle fois par le conseil municipal. Les communautés ont alors dû compléter leur contribution financière si nécessaire, en fonction des coûts estimés dans les APS. Une cérémonie a été organisée pour le dépôt des contributions des mairies et des communautés sur le compte du projet au trésor public. Au cours de cette cérémonie, le dossier d'APS a été remis à la Cellule de Coordination du PACVU qui l'a remis officiellement à la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), « Faso Baara ».

Les études et travaux

Le rôle de « Faso Baara » était de gérer les contrats de maîtrise d'œuvre et de travaux et d'assurer leur paiement. Les différences entre les coûts de travaux estimés dans les APS puis les APD n'ont pas été très importantes, et ne semblent pas pouvoir expliquer la lenteur des travaux constatée pour certaines entreprises. Des représentants des communautés ont suivi le déroulement des travaux avec l'équipe MOS et participé aux différentes réceptions provisoires et définitives des ouvrages. Les entreprises ont recruté des manœuvres dans les quartiers pendant les travaux. Tous les chantiers ont été réceptionnés et les travaux avaient une qualité acceptable.

L'entretien et la gestion des équipements

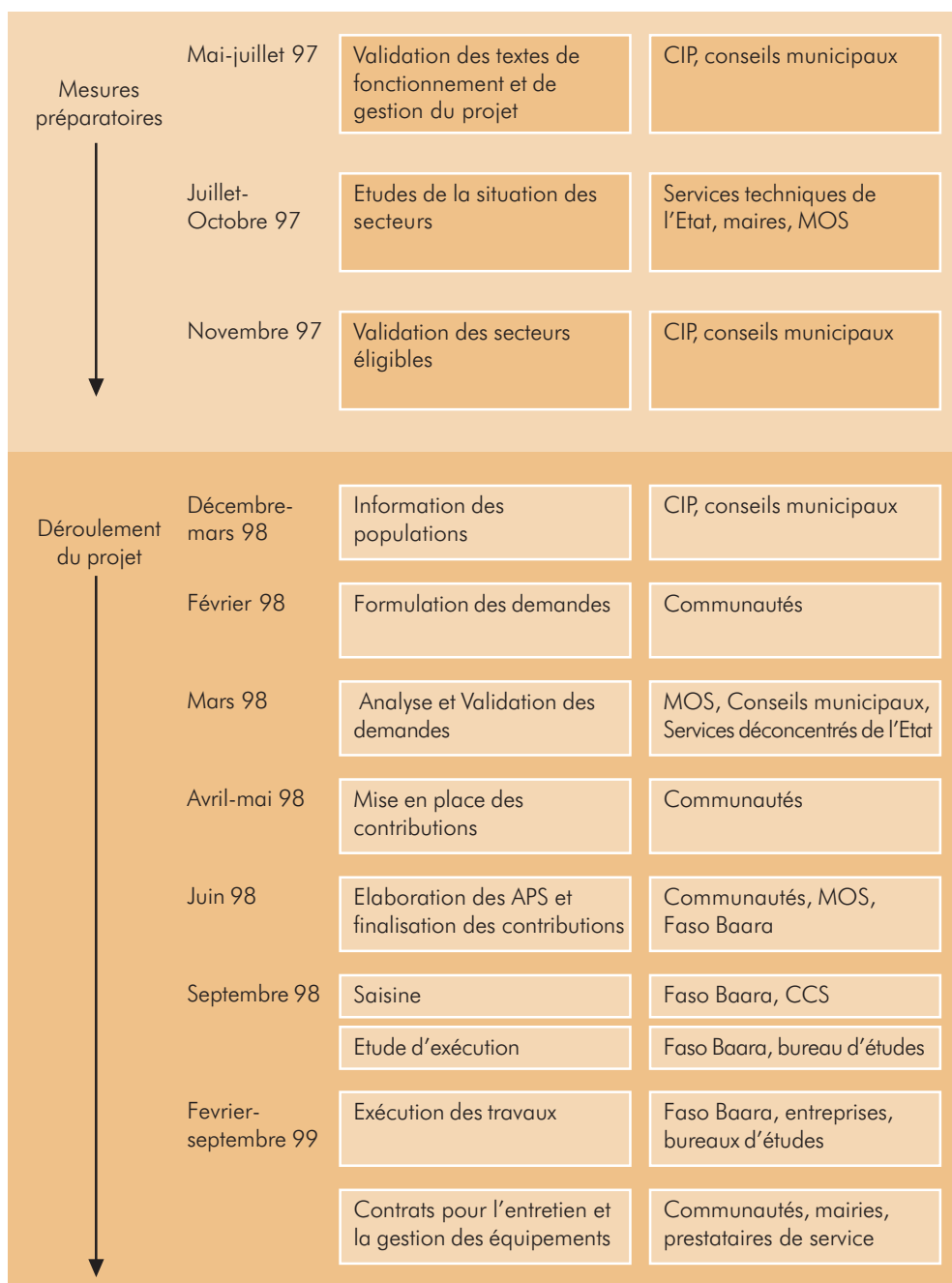
Au moment de la campagne d'information, des groupes de travail se sont organisés dans les secteurs ne disposant pas de comités de secteur avant le démarrage du projet. On constate que dans les secteurs périphériques nouvellement lotis, la population était mieux organisée que dans les secteurs plus centraux

car la régularisation foncière ou la viabilisation du terrain avait déjà été l'occasion pour les communautés de se mobiliser. Parallèlement à la phase travaux, ces comités ont été appuyés par la MOS pour mettre en place un système de gestion pour l'entretien et la gestion de l'équipement. Les équipements construits font soit partie du patrimoine communal ou appartiennent à l'ONEA (bornes fontaines) ou à la SONABEL (éclairage public). Des protocoles de gestion ont été élaborés et signés entre les services municipaux et le comité ou l'association, et avec l'ONEA dans le cas des bornes fontaines. Ils fixent les responsabilités et obligations des deux partenaires en matière d'actions à entreprendre pour l'entretien et le paiement des frais d'entretien. Les mairies sont chargées de veiller au bon entretien des équipements, et selon le protocole seront chargées des grosses réparations. Dans le cas du CSPS de Bobo-Dioulasso la mairie assure le paiement d'un gardien. Dans deux cas le comité de gestion a délégué l'entretien à un prestataire de service. Une association de femmes est ainsi responsable de l'entretien d'un bloc de latrines dans une école et dans un autre cas le comité fait appel ponctuellement à des opérateurs privés pour l'entretien des latrines publiques. Le comité génère des fonds soit à partir de cotisations (association de parents d'élèves par exemple), soit à partir de la vente de l'eau (cas des bornes fontaines), ou la gestion d'un service (gestion des latrines).

Cependant pour les réalisations concernant l'éclairage public, aucun accord sur un contrat de gestion n'a été trouvé, car l'entretien devrait être pris en charge par un fonds spécial géré par la compagnie d'électricité et actuellement déficitaire.

{ Le montant des contributions des communautés oriente le choix des communautés vers des investissements à faible coût et le conseil municipal s'engage à mettre en place un budget correspondant à 10% du montant des investissements }

Le cycle du projet (Exemple du premier lot de travaux)



CIP : Comité Interministériel de Pilotage MOS : Maîtrise d'Oeuvre Sociale
CCS : Cellule de Coordination et de Suivi APS : Avant Projet Sommaire

Le renforcement des capacités des acteurs

Les formations tout au long du processus ont été organisées pour les différents acteurs du projet (communautés, acteurs administratifs des arrondissements et des secteurs). Au total une vingtaine de formations ont eu lieu pendant la durée du projet. En plus de ces formations prévues par le projet, d'autres ont été organisées à la demande des habitants.

Le projet a d'abord mis l'accent pour les acteurs administratifs des arrondissements et des secteurs sur une meilleure compréhension des rôles de chacun dans leur nouvelle démarche de promoteur et sur l'importance d'une bonne gestion des équipements en donnant différents exemples de modalités de gestion.

Les formations en direction des communautés ont permis d'expliquer les modalités de partage des coûts entre celles-ci, le gouvernement et les mairies. Les formations en direction des communautés ont aussi mis l'accent sur l'importance d'aboutir à une demande collective et de s'organiser pour cela. Un appui à la finalisation des

dossiers d'avant projets sommaires (APS) a été apporté par la MOS afin d'aboutir à une décision collective rendant possible, dans les délais, la mise en place des contributions.

Des formations spécifiques ont été mises en place pour les femmes. Leur participation ayant été très faible au début du projet, l'objectif de ces formations était de leur donner des informations sur le projet et d'échanger avec elles sur leurs rôles et les opportunités du projet. Ces formations ont permis d'augmenter leur implication en particulier dans les comités de gestion.

A la demande des communautés des échanges entre secteurs ont été développés en particulier pour la gestion des équipements, permettant ainsi de partager les expériences.

Les homologues de la mairie détachés auprès de l'équipe MOS ont participé à des visites d'études dans les pays de la sous région ayant développés des expériences similaires de projets participatifs en milieu urbain.

{ Les formations à la demande des acteurs ont été favorisées par le projet, des formations ciblées en direction des femmes ont amélioré leur participation au projet, des échanges entre secteurs ont été encouragés en particulier sur la gestion des équipements }

Quelques enseignements

La mise en place des contributions

Les contributions des communautés ont d'abord été réunies sur un compte au nom du comité ou de l'association porteuse du projet, une fois que la requête avait été acceptée. Le dépôt de cette contribution était une condition pour le démarrage des APS. Les contributions ont ensuite été complétées à partir des résultats des études d'APS. La totalité des contributions devait être mise en place avant le démarrage des travaux. La mise en place de la participation des communes a été rapide ce qui peut s'expliquer par leur implication au moment de l'élaboration de la démarche et la validation par les conseils municipaux des dossiers d'APS. La cérémonie organisée pour la remise des contributions des communautés et des mairies a permis de favoriser la transparence du circuit financier des contributions.

Les secteurs périphériques qui étaient en majorité les secteurs éligibles ont le plus contribué dans le projet.

Les secteurs éligibles n'ayant pas participé au projet c'est à dire n'ayant pas pu mettre en place leur contribution au cours des quatre lots de travaux représentent 27% des secteurs éligibles. Le plus souvent dans ces secteurs un leadership n'a pas réussi à se dégager ou manquait de légitimité, ou bien il a été impossible de constituer des groupes de travail dépassant les engagements politiques. Parmi ces 27%, un peu moins de la moitié étaient des secteurs classés non équipés qui n'ont pas mis en place leur contribution, hormis

deux secteurs qui ont juste commencé sans pouvoir réunir la totalité de la contribution.

Les collectes dans les communautés se sont faites de différentes façons selon la nature du groupe demandeur : fixation du montant des cotisations par ménage en assemblée générale pour les projets de secteur, ou utilisation des cotisations existantes pour les associations.

Les communautés ont pu finaliser leurs contributions dans un délai d'en moyenne 5,5 mois. Dans quelques secteurs des projets formulés par un groupe non représentatif n'ont pas abouti.

Un temps trop long pour le démarrage des travaux

Les délais importants pour mettre en route les travaux du premier lot n'ont pas facilité la confiance dans le projet et ont aussi ralenti la mise en place des contributions pour le deuxième lot de travaux. En effet le temps de réalisation des travaux à partir de la remise des dossiers de projet à la maîtrise d'ouvrage déléguée jusqu'à la réception des équipements était de 17 mois. Ce délai est très long compte tenu du faible montant des travaux.

Projets demandés et projet financés

On constate un faible écart entre les projets déposés par les communautés et les projets retenus par la MOS pour faire l'objet d'un APS ce qui démontre un bon degré de

{ Les délais pour la mise en oeuvre des travaux sont très supérieurs aux délais mis par les communautés pour la mise en place de leur contribution }

compréhension des règles du jeu et traduit aussi le degré de performance de la campagne d'information. Par contre, il y a une grande différence entre le nombre de projets déposés et le nombre de projets financés c'est à dire ayant achevé la mise en place de la contribution des communautés. Le montant des contributions aussi bien pour les municipalités que pour les communautés agit comme un régulateur des investissements.

Les porteurs de projets

Le type de projets demandé par les communautés et le montant du projet varient en fonction du groupe porteur. Les associations déjà constituées avant le projet ont tendance à demander des projets ayant des montants moindres. Les comités de secteur qui se sont organisés dans le cadre du projet à partir de groupes de travail ont réussi à mobiliser une population plus importante pour les projets d'un montant plus élevé. Il semble que l'agrégation de la demande soit meilleure dans ce cas. Environ 60% des projets à Ouagadougou et 83% des projets à Bobo-Dioulasso étaient portés par des comités de secteurs.

Impact sur le prix de l'eau

La construction des bornes fontaines dans les secteurs sous équipés a permis une baisse du prix de l'eau pour les consommateurs. Le fût de 200 litres est passé de 200 à 60FCFA. Les distances à parcourir ont aussi été réduites de façon importante.

Les investissements proposés

Après le premier lot de travaux, le « menu » a été élargi à la réhabilitation des écoles primaires à la demande des communautés. Celles-ci ont aussi déposé des dossiers pour la mise en place de services ou d'équipements ne figurant pas dans le « menu ». Ces dossiers ont été dirigés vers d'autres sources de financement et sept d'entre eux ont pu être financés par le Fonds social de Développement mis en place par la Coopération Française. Une meilleure articulation est à rechercher avec les plans de développement communaux, lorsqu'ils existent, afin d'aboutir à une cohérence entre les demandes des communautés (demande pour des investissements de type tertiaire) et les programmes communaux (investissements le plus souvent de type secondaire ou primaire).

La répartition des coûts du projet

Dans le document de projet 3,3 millions de dollars (2 milliards de FCFA) étaient prévus pour la Composante Participation Communautaire du projet. Pour des raisons de réallocation des fonds de la part IDA, le montant total a été réduit à environ 2,5 millions de dollars. Face aux dépôts de demandes pour de nouveaux projets, ce montant a finalement été augmenté pour permettre l'organisation d'un cinquième lot de travaux de 436,000 dollars. La contribution du PNUD d'environ 880,000 dollars est restée fixe et utilisée pour le

{ Une meilleure articulation est à rechercher avec les plans de développement communaux qui comprennent très peu d'investissements de type tertiaire }

fonctionnement de l'équipe MOS dans ces : différents acteurs du projet. Le défi est de
activités de coordination et pour des activités : rentabiliser cet investissement, qui reste
de formation. : important dans une phase de démonstration,
46% environ des coûts du projet ont été : par la continuation de la démarche et la mise
consacrés aux activités de coordination et de : en place par les municipalités de programmes
fonctionnement pour les équipes d'animation : pour l'amélioration du cadre de vie dans les
et 6% aux activités de formation pour les : secteurs.

Les leçons

L'implication des acteurs

institutionnels dès l'élaboration de la démarche a permis d'obtenir une volonté politique réelle, ce qui a suscité une véritable dynamique pour la réussite du projet. Les principaux acteurs institutionnels ont soutenu la démarche et joué leur rôle de promoteurs en participant largement aux campagnes d'information et ont servi de relais dans les secteurs pour donner les informations.

Le consensus doit aussi être travaillé entre les bailleurs de fonds afin que les démarches développées dans d'autres projets soient compatibles et visent à responsabiliser les communautés plus qu'à couvrir de façon systématique tous les secteurs.

Une structure de maîtrise d'œuvre sociale compétente, recrutée sur appel d'offres, pour gérer les partenariats est un élément important de succès. La MOS a joué le rôle de catalyseur de la dynamique instaurée, a assuré la transparence des activités et a pu donner un réel appui aux communautés pour leur organisation. Le rôle d'information pour trouver des sources de financement pour des projets qui ne pouvaient pas être financés sur le projet en cours est aussi une tâche importante qui renforce la crédibilité d'une structure d'intermédiation sociale.

La campagne d'information a donné des informations claires sur les investissements et leurs coûts ainsi que sur

les contributions des communautés et des municipalités dès le départ du projet et cela a contribué à développer la confiance dans le projet. La diffusion d'une information régulière sur les résultats des principales étapes a renforcé la transparence et facilité les relations de travail entre les différents partenaires aux différentes étapes du projet.

Le montant des contributions est à fixer en fonction du coût moyen d'un projet et du niveau de service et non en fonction d'une catégorie d'investissement dont les projets peuvent avoir des coûts très différents

Le montant des contributions demandé aux communautés et aux mairies est le véritable régulateur des investissements et engage les acteurs dans un processus d'aménagement dont ils ont la responsabilité et qu'ils peuvent contrôler.

Le défi est de réussir **le transfert de la gestion de la dynamique instaurée aux municipalités**. Dès à présent la mairie de Bobo-Dioulasso a mis en place un financement pour les investissements de quartiers dans le budget de l'année 2002, évoluant ainsi vers des programmes annuels. Des cellules de MOS communales sont inscrites dans le nouveau organigramme des mairies et sont en cours d'organisation. La discussion pour augmenter la contribution des municipalités est en cours.

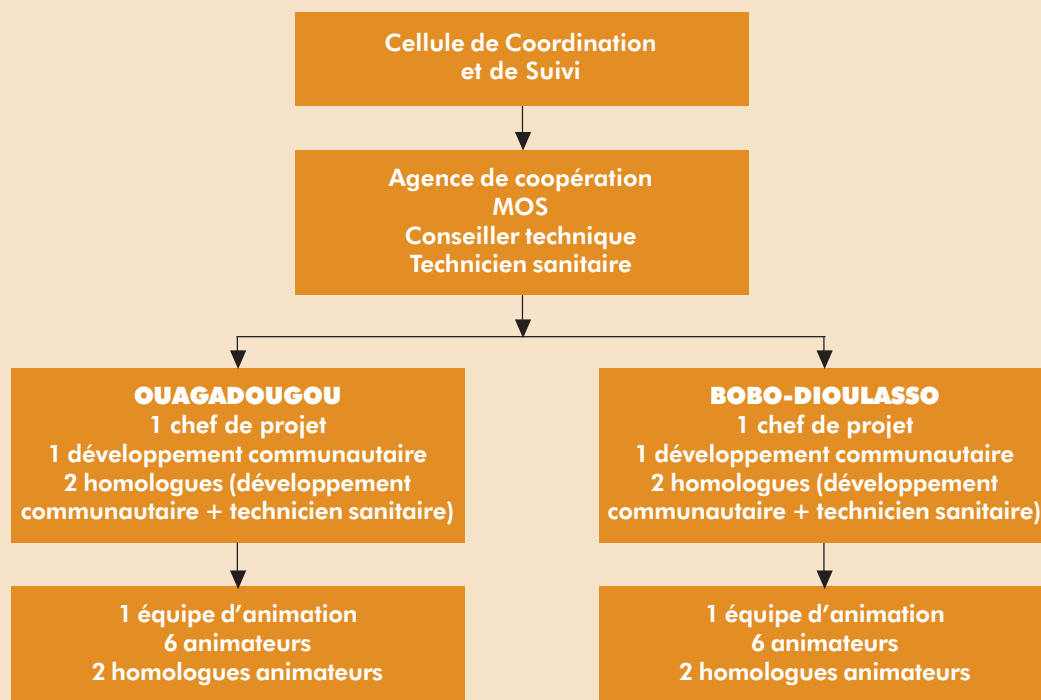
{ Le montant des contributions fixé pour les municipalités et les communautés agit comme un régulateur des investissements }

Quelques questions pour une recherche action

- Le rapport entre le coût de l'intermédiation sociale et le coût des investissements peut-il être changé ?
Quelles dispositions permettraient de diminuer les coûts de l'intermédiation sociale ?
- Quelle est la meilleure façon de fixer le montant des contributions financières des communautés et des municipalités ?
- Pourquoi les communautés éligibles n'ont pas participé au projet, est-ce seulement une question de pauvreté ?
- Quelles sont les modalités à mettre en place de façon à réduire le temps mis pour les travaux ?

Annexe 1

Délégation des tâches d'animation à La Maîtrise d'œuvre Sociale



Annexe 2

Bilan sur les types de projets réalisés au cours des 4 lots de travaux

Type de projet	Détail	Réalizations		Bénéficiaires		Coût	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bobo-Dioulasso							
AEP	réhabilitation ou construction de borne fontaine	5	15	8540	6	6981397	2
Désenclavement	réhabilitation d'une rue	1	3	1500	1	20530400	5
Eclairage public		4	12	40380	28	114628551	31
Education	clôture d'école, remplacement d'huisserie, bibliothèque, construction d'école	10	30	31100	22	146725872	39
Hygiène, assainissement	caniveau, latrines, clôture de cimetière, aires d'ablution	11	33	38250	27	39564639	11
Santé	CSPS et dépôt pharmaceutique	1	3	15000	11	41573486	11
Générateurs de revenus	clôture d'un espace vert	1	3	7200	5	4974691	1
TOTAL		33		141970		374979036	
Ouagadougou							
AEP	forage, extension réseau ONEA, BF,	30	41	17840		73519301	14
Désenclavement	re profilage de route, ouvrage de franchissement	3	4	23000		21547830	4
Eclairage public	extension réseau, électricité école	5	7	4100		26600158	5
Education	clôtures	18	24	83049		263283676	50
Hygiène, assainissement	latrines, re profilage route et caniveau, caniveau	9	12	46121		76479809	14
Santé	clôture CSPS, hangar maternité, extension SMI	3	4	46500		25351294	5
Générateurs de revenus	parcellisation marché, construction hangars	4	5	24000		17211084	3
Environnement	clôture espace vert	1	1	20000		25867504	5
Autres	construction local gardien	1	1			744719	0
TOTAL		74		264610		530605375	
Bobo et Ouaga							
AEP		35	33	26380	6	80500698	9
Désenclavement		4	4	24500	6	42078230	5
Eclairage public		9	8	44480	11	141228709	16
Education		28	26	114149	28	410009548	45
Hygiène, assainissement		20	19	84371	21	116044448	13
Santé		4	4	61500	15	66924780	7
Equipements marchands		5	5	31200	8	22185775	2
Autres		2	2	20000	5	26612223	3
TOTAL		107		406580		905584411	

Annexe 3

Présentation des résultats par secteurs pour Bobo-Dioulasso

Secteur	Nombre de requêtes	Nombre de projet	Montants des projets	% par rapport l'investissement	Montant/projet	Nombre de bénéficiaires	Classification* initiale des secteurs	Population
212	2	3096339	1	1,548,170	250	13	69,206	
53	8	98769857	26	12,346,232	10280	15	7,485	
66	6	24006828	6	4,001,138	7400	12	27,366	
10	8		357495	0.1	357,495	1670	7	40,138
11	3		56149102	15	28,074,551	34000	14	39,599
12	5						5	34,308
13	8						3	16,931
14	13		665195	0.2	665,195	800	6	21,502
15	3		42528342	11	14,176,114	7000	9	38,852
16	8						10	21,220
17	14		21295653	6	5,323,913	6900	11	23,347
19	16		32784349	9	16,392,175	21670	non classé	2,673
20	2		14100066	4	14,100,066	600	4	14,743
21	8		24339271	6	8,113,090	16400	2	27,558
22	3						8	5,347
24	5		63563708	17	31,781,854	35000	non classé	535
25	6						1	1,591
Totaux	123	35	381656205			141970		

* Classification en fonction des services existants avant le projet, réalisé lors du diagnostic urbain par la MOS et les départements techniques centraux. Les premiers du classement sont les plus sous-équipés.

Annexe 4

Présentation des résultats par secteurs pour Ouagadougou

Secteur	Nombre de requêtes déposées	Montant estimatif des requêtes	Nombre de projet réalisés	Montants des projets réalisés	% par rapport à l'investissement total	Montant/projet	Nombre de bénéficiaires	Classification* initiale des secteurs	Population
4	1	10000000	1	4,829,399	0.9	4,829,399	20000	28	5584
5	1	80000000	0					15	15316
7	2	31200000	0					18	19660
8	2	14983319	1	11,340,627	2.2	11,340,627	1,000	23	13332
9	2	136464189	1	8,988,509	1.8	8,988,509	1,500	23	21996
11	1	15523500	0					23	19113
12	1		0					23	16929
14	4	93250300	0					9	14113
15	22	267691500	11	103,194,705	20.3	9,381,337	67,957	9	39369
16	20	262235000	5	35,440,690	7.0	7,088,138	4,427	8	46153
17	31	225199000	12	83,021,955	16.3	6,918,496	12,490	9	85899
18	18	195335000	6	24,370,212	4.8	4,061,702	3,075	9	9056
19	9	96937998	2	13,857,839	2.7	6,928,920	1,650	5	29134
20	10	383947000	2	21,705,200	4.3	10,852,600	1,100	9	14985
21	5	31850000	2	24,424,829	4.8	12,212,415	1,828	17	20599
22	4	17040000	1	6,535,470	1.3	6,535,470	6,500	9	23637
23	14	139834010	8	31,294,251	6.1	3,911,781	23,841	6	35355
24	8	86292371	0					4	12168
25	17	151603000	6	24,614,081	4.8	4,102,347	27,590	20	17166
26	1	6612000	0					2	3229
27	8	587671000	0					1	27388
28	17	120063300	8	89,101,244	17.5	11,137,656	16,250	7	60745
29	14	97209650	3	10,009,650	2.0	3,336,550	420	15	39368
30	12	72127600	3	16,399,772	3.2	5,466,591	2,660	3	47327
TOTAUX			44	509,128,433			121,527		

* Classification en fonction des services existants avant le projet, réalisé lors du diagnostic urbain par la MOS et les départements techniques centraux. Les premiers du classement sont les plus sous-équipés.



Ce document est le résultat d'un travail d'équipe auquel ont participé toutes les personnes suivantes :

OUAGADOUGOU :

Equipe d'Animation : Charlotte Bambara épouse Drabo, Suzanne Kaboré épouse Kaboré, Djénéba Ouédraogo, Bibata Sankara, Abassé Tapsoba, Fadima Amadou épouse Traoré

MOS : Joseph Marie Diarra, Seydou Kabore, Joseph Toe, Célestin Tambi Ramde

Homologues : Dieudonné Kaboré, Moussa Ouédraogo, Joseph Thiombiano

BOBO-DIOULASSO :

Animation : Dramane Koné, Colette Paré, Ali Sangaré, Benjamin Kou Sanon, Suzanne Larou épouse Sidibé, Adama François Sosso

MOS : Traoré Vla Lambert, Rita Lamoukri

Homologues : Patrice Batiana, Abdoulaye Kourouma, Daouda Sanon

Banque mondiale

Eustache Ouayoro

Programme Eau et Assainissement

Annie Savina, Pete Kolsky, Delphine Bouquin

PNUD

Karin Van Dijk, Sylvestre Ouédraogo

CONTACTS: wspaf@worldbank.org , mosbobo@fasonet.bf , pdu.mos@fasonet.bf

**Programme pour l'Eau et
l'Assainissement – Afrique
(PEA-AF)**

**Banque Mondiale
01 B.P. 1850
Abidjan 01, Côte d'Ivoire**

**Tel: (225) 22400400
Fax: (225) 22400461**

Août 2003

Le Programme Eau et Assainissement est un partenariat international qui vise à aider les populations défavorisées à avoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement améliorés. Les principaux partenaires financiers du Programme regroupent les gouvernements de l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Suède, la Suisse, le Royaume Uni, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque mondiale.

**Designed & Produced by
Roots Advertising Services Pvt. Ltd.**